

Note de service

- Destinataires :** Tous les gestionnaires, employés, médecins, résidents, stagiaires et directions de soutien collaborant avec la Direction des programmes santé mentale, dépendance et itinérance (DPSMDI)
- Expéditeurs :** Sandra D'Auteuil, directrice des programmes santé mentale, dépendance et itinérance
Dr Félix-Antoine Bérubé, chef intérimaire du Département de psychiatrie
- Date :** 15 octobre 2024
- Objet :** Déploiement intersectoriel de la nouvelle procédure de planification et de gestion des congés d'essai des usagers sous l'égide de la Commission d'examen des troubles mentaux (CETM/TAQ) en statut de détention et en période d'essai d'intégration dans la communauté

Bonjour,

Le [Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 - S'unir pour un mieux-être collectif \(PAISM\)](#) a permis la mise en place du projet de hiérarchisation des services en psychiatrie légale (HSPL) qui vise à améliorer la sécurité du public et la qualité des services pour les populations visées. C'est dans ce contexte que la « *Procédure de planification et de gestion des congés des usagers sous l'égide de la CETM en statut de détention et en période d'essai d'intégration dans la communauté* » a été élaborée à l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal (IUSMM).

Les principaux objectifs poursuivis par la mise en place de cette procédure sont :

- Assurer une harmonisation et une équité dans les processus de traitement et de rétablissement des usagers sous la Commission d'examen des troubles mentaux (CETM) hospitalisés à l'IUSMM.
- Assurer la fluidité du cheminement des usagers CETM en diminuant la prolongation des séjours hospitaliers pour les usagers qui ne requièrent plus de soins aigus sur une unité d'hospitalisation.
- Instaurer une logique clinique intégrée des pratiques médico-clinico-administratives entre les programmes de services hospitaliers, les services spécialisés et les services surspécialisés de l'IUSMM.
- Favoriser un meilleur arrimage entre les équipes des cliniques externes, des ressources de santé mentale dans la communauté ainsi que de la sécurité publique.

À compter du 6 novembre 2024, les équipes du programme surspécialisé de psychiatrie légale, des programmes de soins hospitaliers et des services spécialisés, en partenariat avec le Service des affaires juridiques (SAJ), la gestion des lits et l'urgence, suivront, de manière intégrée et transversale, le cheminement des usagers CETM en congé d'essai d'intégration dans la communauté selon un modèle séquencé en quatre phases clés, tel qu'énoncé dans la procédure.



Cette date marquera également le début de la mise en application de cette procédure pour une période d'implantation de 90 jours en formule pilote. Durant la phase pilote, un registre des obstacles rencontrés sera alimenté par les répondants contribuant au comité opérationnel qui auront pour mandat d'identifier des solutions favorisant la fluidité. Le suivi de la mise en application de la procédure fera l'objet d'un point de discussion au Comité Fluidité opérationnelle. Au terme de cette période pilote, une évaluation du processus d'implantation sera réalisée par le comité opérationnel et tactique HSPL.

De plus, afin de soutenir l'appropriation des orientations, des animations à l'aide d'outils de diffusion (présentation PPT, fiche SVO, schéma des quatre étapes clés, etc.) sont également prévues au sein de différentes rencontres cliniques, médicales et de gestion dans les semaines à venir.

Nous remercions tous les médecins et employés des programmes et services concernés ainsi que nos partenaires pour leur contribution à l'amélioration des pratiques intégrées et hiérarchisées en psychiatrie légale ainsi qu'au rétablissement des personnes visées au sein de notre communauté.

Merci de votre continuelle collaboration.